



DEMANDE

Sécheresse 2015

Aide à l'implantation de prairies et de cultures fourragères dérochées

Cadre réservé aux services instructeurs

N° Dossier : S _____

N°Intervenant SAFIR : _____

N° Dossier SAFIR : _____

Demandeur :

.....

Ce dossier est à retourner complet **avant le 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi selon la situation du siège d'exploitation à :

Corrèze	Creuse	Haute Vienne
MAISON DE LA REGION EN CORREZE 3, place Carnot 19000 TULLE Tél : 05.55.29.00.33	MAISON DE LA REGION EN CREUSE 6, boulevard Carnot 23000 GUERET Tél : 05.55.80.32.83	REGION LIMOUSIN Service de l'Agriculture 27, boulevard de la Corderie CS 3116 87031 LIMOGES CEDEX 1 Tél : 05.55.45.18.58

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires à ces adresses, sur les sites Internet

<http://www.limousinentreprise.fr/> ou <http://www.regionlimousin.fr/> (dossier de demande en téléchargement)

ou auprès des Chambres d'Agriculture et sur le site <http://limousin.synagri.com>.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N°PACAGE : _____

CIVILITE (*le cas échéant*) : cochez la case appropriée Madame Monsieur

STATUT JURIDIQUE : Exploitant individuel GAEC EARL SCEA Autres

NOM de naissance ou DENOMINATION SOCIALE pour les personnes morales :

| _____ |

NOM d'usage ou APPELLATION COMMERCIALE pour les personnes morales : (*le cas échéant*)

| _____ |

Prénom : | _____ |

(à compléter uniquement pour les demandeurs individuels)

➤ Pour les personnes morales :

Ne pas compléter pour les GAEC, EARL ou SCEA.

NOM du représentant légal : | _____ |

Prénom du représentant légal : | _____ |

NOM, Prénom du responsable du projet (*si différent*) : | _____ |

| _____ |

COORDONNEES DU DEMANDEUR ET DE L'EXPLOITATION

Adresse : | _____ |
permanente du demandeur

Code postal : | _____ | Commune : | _____ |

☎ : | _____ | Téléphone portable professionnel : | _____ |

N° de télécopie : | _____ | Courriel : _____

Adresse : | _____ |
du siège d'exploitation (si différente)

Code postal : | _____ | Commune : | _____ |

PARCELLES ENSEMENCEES ET SEMENCES ACHETEES

La Région contribue à l'implantation de la culture fourragère entre le 16 juin 2015 et le 30 septembre 2015. Les semences prises en compte sont les suivantes :

Prairies	Crucifères	Autres cultures dérobées
Festulolium (RGI x fétuque des près), Fenugrec Gesse, Ray-grass d'Italie, Ray grass hybride, Trèfle violet, Trèfle incarnat, Trèfle ladino, Trèfle d'Alexandrie, Vesce	Chou fourrager, Colza fourrager, Moutarde, Navette Radis fourrager, Rave,	Céréales en vert, Lentille, Maïs, Moha, Millet, Sarrasin en vert, Sorgho, Phacélie, Pois,

Toutes les autres plantes fourragères agréées par la Commission permanente du Conseil Régional et tous les mélanges entre les espèces ci-dessus sont également éligibles.

Parcelles ensemencées

N° d'ilot PAC	Identifiant parcelle	Surface ensemencée par nature de culture (en ha)	Nature de culture : (Prairies, crucifères, céréales, maïs, autres dérobées, mélanges)	Date de semis (entre le 16/06/15 et le 30/09/15)
TOTAL				

Les surfaces déclarées par exploitation sont au minimum de 2 ha et au maximum de 12 ha

Semences facturées

Date de facture (entre le 01/05/15 et le 30/09/15)	Types de semences (voir liste ci-dessus)	Quantité des semences (kg)	Montant de l'achat (HT) en euros
TOTAL			

Aides au titre du règlement « De minimis »

Le dispositif relève du régime d'aides « de minimis ». L'ensemble des aides reçues à ce titre, dont celle demandée dans le présent formulaire, à savoir **55 €/ha au minimum et 150 €/ha au maximum**, est plafonné à 15 000 € sur 3 exercices fiscaux glissants¹. Ce plafond s'applique à chaque associé de GAEC.

Exercice fiscal 2013	Exercice fiscal 2014	Exercice fiscal 2015	Pour les GAEC, nombre d'associés
€	€	€	

Ces données seront vérifiées auprès des Directions Départementales des Territoires. Si vous ne les connaissez pas, inscrire « Non Connues ».

¹ Montant total des aides « de minimis » accordées au cours de l'exercice fiscal concerné et des deux exercices fiscaux précédents.

PIECES A JOINDRE

Le dossier sera déclaré complet s'il comporte les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande « Aide Régionale à l'implantation de prairies et de cultures fourragères dérochées 2015 » signé par le demandeur,
- Les copies de factures d'achat des semences éligibles, dont la date de facturation est comprise entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2015, dûment acquittées (y compris en dehors de la période d'éligibilité, soit une date d'acquittement au plus tard au 30 novembre 2015)
- L'original du relevé d'identité bancaire (RIB).
- Copie d'une pièce d'identité du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles.
- Copie d'un extrait K bis pour les sociétés

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je sollicite l'aide à l'implantation de prairies et de cultures fourragères dérochées,

Je m'engage à :

- obtenir, conserver et fournir aux organismes compétents chargés des contrôles tout document ou justificatif relatif à sa demande d'aide,
- garantir l'accès de l'exploitation aux organismes compétents chargés des contrôles, afin de permettre d'effectuer toutes les vérifications nécessaires pour l'ensemble des paiements sollicités,

J'autorise la Région à communiquer les informations figurant dans le formulaire de demande d'aide régionale agricole à la DDT pour vérification des données « surfaces » et « de minimis ».

J'atteste sur l'honneur que les renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes éventuelles sont exacts.

Date : |__|_|_|_|_|_|_|_2_0_1_5_|

Signature (s)

Les listes des bénéficiaires, avec le montant des aides effectivement versées, pourront être communiquées à la Commission Européenne. Des contrôles, ex ante et ex post, seront mis en place. A ce titre, les bénéficiaires devront conserver tous les justificatifs pendant 5 ans. En cas de fraude ou de fausse déclaration, le bénéficiaire sera tenu de rembourser les aides indûment perçues.